

Date de publication :
17 novembre 2023

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

« Signature d'un contrat de prestation entre la commune de Villeneuve-Saint-Georges et Allo Jazz ».

2023 - D - 194

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20.2.1. du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en date du 9 juillet 2020.

Considérant que la commune de Villeneuve-Saint-Georges souhaite organiser un spectacle de Noël à l'attention des familles villeneuvoises le mercredi 20 décembre 2023

Considérant que la société Allo Jazz organise des spectacles à l'attention des familles

DECIDE

Article 1er : d'accepter et de signer la prestation de service avec la société Allo Jazz, BP 10 à Savigny-Sur-Orge Cedex 91 602, pour un montant de 840 euros TTC

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes sont prévues au budget de l'exercice considéré.

Article 2 : Dit que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 08/11/2023

M. le Maire,

Philippe GAUDIN

